

REGLEMENT CORRIDA DE VILLEJUIF 11 OCTOBRE 2009

RENSEIGNEMENTS

Téléphone : 01 45 59 25 50

Site Internet : <http://asfvillejuif.free.fr> - <http://www.corridadevillejuif.fr>

Mail : sports@ville-villejuif.fr

INSCRIPTIONS

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés ainsi qu'aux non licenciés. Voir réglementation sur le certificat médical.

10 Km	Ouvert à tous (né en 1992 et avant) Juniors - Espoirs - Seniors - Vétérans
5 Km la Populaire	Populaire, ouvert à tous (nés en 1992 et avant) - Cadet(te)s, Minimes Garçons
Pouss' Club	Poussin(e)s - Benjamin(e)s - Minimes Filles
Petits Loups	CM1 et CM2 des écoles Villejuif
Défi Collèges	Collèges de Villejuif

Le bulletin d'inscription est téléchargeable à partir des sites <http://corridadevillejuif.fr> et <http://asfvillejuif.free.fr>

Le bulletin d'inscription rempli (avec votre certificat médical si vous n'êtes pas licencié) et accompagné des droits d'inscription est à retourner avant le mardi 6 octobre 2009 à :

22ème Corrida de Villejuif - Service Municipal des Sports - 94800 Villejuif.

Droit d'inscription :

8 euros (10 euros sur place) pour le 10 km et 5 euros pour le 5 km La Populaire

Gratuité pour les courses Pouss' Club, Défi Collèges, Petits Loups

Les droits d'inscription sont à régler par chèque à l'ordre de l'**ASFI Villejuif**.

Une attention particulière sera portée sur le renouvellement des licences des athlètes licenciés à la FFA. Les licenciés FFA n'ayant pas renouvelé leur licence pour la saison 2009-2010 devront fournir un certificat médical.

Catégories	Année de naissance
Poussin	1998-1999
Benjamin	1996-1997
Minime	1994-1995
Cadet	1992-1993
Junior	1990-1991
Espoir	1987-1988-1989
Senior	de 1970 à 1986
Vétéran 1	de 1960 à 1969
Vétéran 2	de 1950 à 1959
Vétéran 3	de 1940 à 1949
Vétéran 4	avant 1939

RETRAIT DES DOSSARDS

Esplanade Pierre-Yves Cosnier, devant la médiathèque, à côté de la Mairie de Villejuif

Le samedi 10 octobre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le dimanche 11 octobre à partir de 08h00

PARCOURS

Départ et arrivée : Esplanade Pierre-Yves-Cosnier, Mairie de Villejuif

10km : 1 petite boucle de 1,6km et 2 boucles de 4,2km

5km : 1 petite boucle de 0,8km et 1 boucle de 4,2km

2km : 1 petite boucle de 0,6km et 1 boucle de 1,4km

10km : Parcours mesuré conformément au règlement des courses sur route en vigueur (FFA) avec marquage à chaque kilomètre.

Poste de ravitaillement au km 1, 5 et 9 (au km 4 pour le 5km).

Boissons et ravitaillement à l'arrivée de chaque course.

HORAIRES

Ouverture du secrétariat : 8h00

10 Km 10h00

5 Km la Populaire 11h20

Pouss' Club 14h00

Petits Loups 14h30

Défi Collèges 15h00

ACCES

Méto Ligne 7 : station Villejuif-Louis Aragon

Voiture : Par la Nationale 7

ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagé, aucune inscription ne sera enregistrée sans la preuve de l'existence du certificat médical.

SERVICE MEDICAL

Le Service Médical est assuré par la Croix-Rouge.

SECURITE

La Sécurité est assurée par les Agents Municipaux, les bénévoles et les commissaires de courses sur chaque carrefour.

VESTIAIRES GARDES

Dépôt de sac.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents.

RESULTATS

Affichage des résultats au fur et à mesure des courses.

Les résultats seront consultables sur les sites Internet <http://corridadevillejuif.fr> et <http://asfvillejuif.free.fr>

Les résultats peuvent être envoyés par courrier postal par simple demande.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Souvenirs Pour Chacun

- Médaille
- Tee-shirt de la 22ème Corrida

Récompenses Pour Le 10 Km

- 4 Cardiofréquencemètres pour la première équipe masculine (sur 4 arrivants).
- 3 Cardiofréquencemètres pour la première équipe féminine (sur 3 arrivantes).
- Une coupe pour les 3 premiers du classement scratch masculin et féminin
- Primes aux 10 premiers hommes du classement scratch (100€80€60€50€40€30€30€20€20€20€)
- Primes aux 5 premières femmes du classement scratch (100€80€60€50€40€)
- Un lot aux 3 premiers de chaque catégorie
- Une coupe pour le premier de chaque catégorie
- Une coupe aux 3 premières équipes masculines et aux 3 premières équipes féminines
- Une coupe pour la première entreprise du Challenge Inter-Entreprise.

Récompenses Pour Le 5km La Populaire

- Une coupe et un lot aux 3 premiers hommes et femmes de la Populaire.
- Une coupe et un lot aux 3 premiers minimes garçons, cadets, cadettes.

Récompenses Pour La Pouss'club

- Une coupe et un lot aux 3 premiers poussins, poussines, benjamins, benjamines et minimes filles.

Définition de l'équipe

Notion d'équipe : 4 licenciés ou 3 licenciées appartenant au même club FFA, FSCF, FSGT, UFOLEP ou à la même entreprise. Les licences FFA, FSCF, FSGT, UFOLEP doivent être valides le jour de la compétition.

REGLEMENTATION SUR LE CERTIFICAT MEDICAL POUR LA PARTICIPATION A UNE COURSE HORS STADE

Les dispositions de la loi n° 99-223, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la pratique de l'athlétisme ou course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

1) Vous êtes coureur licencié de la Fédération Française d'Athlétisme : Athlé Compétition, Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass'Running

- Vous devez impérativement noter votre numéro de licence sur le bulletin d'inscription.
ATTENTION : Les licenciés FFA devront avoir renouvelé leur licence pour la saison 2009/2010, sinon ils devront fournir un certificat médical.

2) Vous êtes coureur licencié FSCF, FSGT UFOLEP

titulaire d'une licence faisant apparaître de façon précise la mention "Athlétisme" (autorisation médicale sur la carte licence, sur une étiquette autocollante apposée...).

- Vous devez impérativement joindre la copie de votre licence en cours de validité.
- En cas d'oubli, vous devez présenter votre licence au moment du retrait du dossard.

3) Vous êtes coureur licencié FF Triathlon compétition.

- Vous devez impérativement joindre la copie de votre licence en cours de validité.
- En cas d'oubli, vous devez présenter votre licence au moment du retrait du dossard.

4) Vous êtes coureur licencié à toute autre fédération ou non licencié :

- Vous devez avoir, en votre possession, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme (ou course à pied) en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition ou sa photocopie.
- Ce certificat médical ou sa copie devra être fourni à l'organisateur pour vous permettre de retirer votre dossard.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

ATTENTION : il est précisé que le certificat médical doit comporter la mention "**non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition**" ou "**non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**".

Toute autre mention ne pourra être acceptée.